

Département de
l'Aveyron



Commune de
Saint-Rome-de-Tarn

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 26 mars 2015
à 20 heures 30

Présents : ARLES Jacques - BONNEFOUS Martine - CALMELS Marcel - FRAYSSE Didier - GAYRAUD François – GELY Marc – MANCINO Francis –VERNHET Joël - GERBAUD Corinne - LADAME Alain - BONAMI Nicolas - SABATHIER Pierrick - DURAND Jacques
Mr DELMAS Trésorier de la commune – Mme VERNHETTES Georgette secrétaire de mairie

Conseillers municipaux absents sans procuration: Mrs VALENTIN Alexandre – HERBAUD Frédéric

A été désigné(e) Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUS Martine

1- Approbation du PV du 23 février 2015 :

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

2- Urbanisme et travaux :

- 1 dépôt de déclaration préalable,
- 1 demande de permis de construire

Mr l'adjoint aux travaux nous informe:

- Le mur de la Place de la Poudrière, est terminé.
- Le petit mur à côté de la pharmacie est en cours de construction.
- Deux devis ont été proposés pour l'extension de l'éclairage public de la maison de retraite.
- Des ventilations sont prévues au niveau des huisseries de l'école.
- La pose de 18 détecteurs de fumée est en cours dans les bâtiments communaux.

3- Vote des taux TH, TF, CFE :

Mr le Maire propose pour 2015 le maintien des mêmes taux qu'en 2014 soit :

- 6,77 % pour la T.H.
- 6,45 % pour la T.F. (bâti)
- 32,80 % pour la T.F. (non bâti) et 19,06 % pour la C.F.E.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4- Vote des budgets : commune, eau et assainissement, lotissement

Après la présentation du budget primitif de la **commune** pour 2015, section fonctionnement et section investissement, le conseil municipal passe au vote :

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le conseil examine ensuite les subventions pour les associations :

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le budget de **l'eau et de l'assainissement** est présenté :

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Tous les lots du **lotissement** ne sont pas vendus (reste 2 lots dont 1 est en cours de de vente définitivement), c'est pourquoi le budget n'est pas clôturé :

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Mr le Maire remercie Mr le Trésorier, Mme la secrétaire de Mairie et Mr l'Adjoint aux finances pour leur travail. Ils nous présentent un budget sérieux et raisonnable. Il est nécessaire de maîtriser les dépenses et de tenir compte de la baisse de la dotation de l'Etat.

5 Délégation SIEDA fourniture d'énergie (supérieure à 36 kw) :

Mr l'Adjoint en charge des affaires sociales présente le dossier.

A partir du 1^{er} juillet 2016 les tarifs correspondant à une puissance supérieure à 36 kw seront déréglementés, il y aura obligation de consulter plusieurs fournisseurs d'électricité pour l'école et la salle des fêtes, soit un point de livraison.

Le SIEDA propose de négocier les tarifs et cherche les meilleures propositions pour les collectivités qui le souhaitent au niveau régional.

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6 Occupation du domaine public :

Une nouvelle fois Mr l'adjoint en charge des associations revient sur la réglementation de l'occupation du domaine public votée lors du dernier conseil municipal du 23 février 2015.

La commission s'est rendue compte que la redevance prévue pour l'occupation à l'année était trop importante dans la situation économique actuelle. Il propose de diminuer le coût de la base par m² et par jour pour les commerces du village ouverts plus de 220 jours/an à :

- 0,05 €/jour le m² pour la place du Terrail,
- 0,03 €/jour le m² pour la place du Ravelin
- 0,01€/jour le m² pour le reste du village

L'occupation du domaine public inférieure à 220 jours/an par un commerce sera considérée comme saisonnière à :

- 0,30€/jour le m² pour la place du Terrail,
- 0,20€/jour le m² pour la place du Ravelin,
- 0,10€/jour le m² pour le reste du village.

Dans tous les cas, l'occupation du domaine public par un commerce fera l'objet d'une demande écrite déposée en Mairie qui sera examinée individuellement. Cette réglementation pourra se mettre en place à partir du 1^{er} juin 2015.

POUR : 8

ABSTENTION : 3

CONTRE : 2

7 Assainissement individuel à Olonzac :

Mr Queste à Olonzac a demandé l'autorisation d'enfouir un système d'assainissement sur le domaine public (place du calvaire).

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses et l'Agence de l'Eau aident financièrement pour l'installation d'un système d'assainissement individuel, 8 à 9 dossiers sont en cours de discussion avec le Parc.

POUR : 11

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Marcel CALMELS.